



L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dénomination sociale : « LE GAULOIS » SARL

Siège social : DJIBOUTI

Représentant : Me HAWA AHMED DINI

Adresse : Immeuble Modarek, angle de la rue d'Ethiopie, avenue Mohamed Farah Dirir, BP :1571 - Djibouti

Date & Heure de la modification : 26/10/2025 à 08H00

N° d'immatriculation au registre analytique : 14754/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CESSIONS DE PARTS SOCIALES /MODIFICATION DE LA COGERANCE

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de 100.000 FDJ (cent mille Francs Djibouti) divisée en 100 parts de 1.000 FDJ (mille Francs Djibouti) entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

- M. ABDOULKADER ABDOU KAMIL 50 parts soit 50.000 FDJ
- M. MOHAMED ALI ABDI 50 parts soit 50.000 FDJ
- TOTAL 100 parts soit 1.000.000 FDJ

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite à l'avenant aux statuts de la société « LE GAULOIS » SARL en date du 15/10/2025, déposé et authentifié par Me HAWA AHMED DINI, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I- CESSION DE PARTS SOCIALES

- Monsieur MOHAMED ALI ABDI cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Monsieur ABDOULKADER ABDOU KAMIL qui accepte, la totalité des 50 parts soit 50.000 FDJ qu'il détient dans le capital de la société « LE GAULOIS » SARL.
- La présente cession est consentie et acceptée par les parties moyennant le prix principal de 50.000 FDJ (cinquante mille Francs Djibouti).
- Le prix de cession a été payé au comptant par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et lui en donne bonne et valable quittance.
- Le paiement a été fait hors la présence du notaire qui n'a fait que transcrire les déclarations des parties.

Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

- M. ABDOULKADER ABDOU KAMIL 100 parts soit 100.000 FDJ

II- MODIFICATION DE LA GERANCE

Monsieur ABDOULKADER ABDOU KAMIL est nommé en qualité de gérant unique de la société « LE GAULOIS » SARL pour une durée indéterminée.

Dénomination sociale : « SOPROSYS » SAS

Siège social : Quartier 3, Boulevard De Gaulle-DJIBOUTI

Adresse : Rue Nasro Houmed Abro- DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 26/10/2025 à 08H02

N° d'immatriculation au registre analytique : 18021/B/SAS

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CESSION DES PARTS/NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR ET RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de **1.000.000 FDJ** (un million de Francs Djibouti) divisée en **100 actions** de **10.000 FDJ** (dix mille Francs Djibouti) entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

- La SOCIETE HOLDING BSH 67 actions soit 670.000 FDJ
- M. INDIANA JEAN EMILE DAVID 12 actions soit 120.000 FDJ
- M. MOHAMED MOUSSA BOUH 13 actions soit 130 000 FDJ
- M.NOUR OMAR ABDALLAH..... 8 actions soit 80.000 FDJ

TOTAL..... 100 actions soit 1.000.000 FDJ

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et au contrat de cession de la société « SOPROSYS » SAS en date du **22/07/2025**, authentifiés par **Me ALI ABAYAZID MOUSSA**, déposés par Monsieur **MAHAD MOHAMED ABDI**, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I- CESSON DE PARTS SOCIALES

- Monsieur MOHAMED MOUSSA BOUH cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à la société « HOLDING BSH » SARL qui accepte, la totalité des **13 actions** soit **130.000 FDJ** qu'il détient dans le capital de la société « SOPROSYS » SAS.
- La présente cession est consentie et acceptée par les parties moyennant le prix global de **130.000 FDJ** (cent trente mille Francs Djibouti) versé par le cessionnaire, la société « HOLDING BSH » SARL, en contrepartie de la cession de **13 actions** de Monsieur MOHAMED MOUSSA BOUH qui lui en consent bonne et valable quittance.

Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

- La SOCIETE HOLDING BSH 80 actions soit 800.000 FDJ
 - M. INDIANA JEAN EMILE DAVID 12 actions soit 120.000 FDJ
 - M.NOUR OMAR ABDALLAH..... 8 actions soit 80.000 FDJ
- TOTAL..... 100 actions soit 1.000.000 FDJ**

II- NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR ET RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la société, et le premier mandat des administrateurs arrivant à échéance, l'Assemblée Générale décide de procéder à la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration.

Sont ainsi nommés en qualité d'administrateurs pour une durée de six (6) années :

- Monsieur NOUR OMAR ABDALLAH (représentant la HOLDING BSH SARL)
- Monsieur NOUR OMAR ABDALLAH en sa qualité d'actionnaire.
- Monsieur SAID ABDOU GHANEM

Dénomination sociale : « ADEED » SARL

Siège Social : Quartier 3, Boulevard 23, Maison 87-DJIBOUTI

Représentant : Me DJIHAD SAID ALI

Adresse : Rue Nasro Houmed Abro - Djibouti

Date & Heure de la modification : 26/10/2025 à 08H05

N° d'immatriculation au registre analytique : 14625/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : EXTENSION DE L'OBJET/DEMISSION ET NOMINATION DU GERANT

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société « ADEED » SARL en date du **07/10/2025**, déposé et authentifié par **Me DJIHAD SAID ALI**, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

❖ **EXTENSION DE L'OBJET**

La société a pour objet en tous pays et principalement en République de Djibouti :

- Le commerce de tous produits licites et notamment l'importation et la commercialisation de :
 - tous produits alimentaires ;
 - fruits et légumes ;
 - volailles vivantes ;
 - chaussures ;
 - tissus bruts ou articles textiles confectionnés (prêt à porter) ;
 - produits de parfumerie et articles de beauté ;
 - produits d'article d'argenterie, de cristallerie ou d'orfèvrerie ;
 - bijoux ;
 - d'articles de droguerie et produits de nettoyage et d'entretien ;
 - cuirs et peaux ;
 - d'articles d'appareils électriques, électroniques et articles de bureautique ;
 - matériels solaires ;
 - L'exploitation de salons de coiffure pour hommes et dames ;
 - L'organisation évènementielle ;
 - La participation directe ou indirecte dans toutes entreprises commerciales et industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat de titres ou de droits à caractère social, de fusion, d'association, de participation ou autrement ;
- Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

❖ **DEMISSION ET NOMINATION DU GERANT**

Monsieur ABDOUNRAZAK SOULEIMAN DIRIE présente sa démission à l'assemblée des associés de la société « ADEED » SARL.

L'assemblée prend acte de sa décision et précise que **quitus lui est donné pour sa gestion**, **Madame IKRAM SOULEIMAN DIRIEH** est nommée gérante **de la société pour une durée indéterminée**

Dénomination sociale : « LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES BIO 24 » SARL

Siège social : Quartier 1, Route d'Einguela - DJIBOUTI

Représentant : Me ABDOURAHIM ADEN SAID

Adresse : 9 rue de Genève, DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 26/10/2025 à 14H15

N° d'immatriculation au registre analytique : 12620/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CESSION DE PARTS SOCIALES /NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de **100.000 FDJ** (cent mille Francs Djibouti) divisée en **40 parts** de **2.500 FDJ** (deux-mille cinq cent Francs Djibouti) chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

- M.MOHAMED MAHAMOUD HASSAN	32 parts soit 80.000 FDJ
- Mme. JAWAHIR MOHAMOUD HASSAN	4 parts soit 10.000 FDJ
- Mme. FATHIYA NOUR HERSI	4 parts soit 10.000 FDJ
TOTAL	40 parts soit100.000 FDJ

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite à l'avenant la société « LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES BIO 24 » SARL en date du **06/10/2025**, déposé et authentifié par **Me ABDOURAHIM ADEN SAID**, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I- CESSON DE PARTS SOCIALES

- Madame JAWAHIR MOHAMOUD HASSAN, cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Monsieur MOHAMED MAHAMOUD HASSAN qui accepte, la totalité des **4 parts** soit **10.000 FDJ** qu'elle détient dans le capital de la société « LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES BIO 24 » SARL.
- Madame FATHIYA NOUR HERSI cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Monsieur MOHAMED MAHAMOUD HASSAN qui accepte, la totalité des **4 parts** soit **10.000 FDJ** qu'elle détient dans le capital de ladite société.
- Les présentes cessions sont consenties et acceptées à titre gratuit.

- **Conséquences sur la répartition des apports et du capital :**

-	M. MOHAMED MAHAMOUD HASSAN	40 parts soit 100.000 FDJ
---	----------------------------------	---------------------------

II- NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Monsieur MOHAMED MAHAMOUD HASSAN est nommé en qualité de nouveau gérant de la société « LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES BIO 24 » SARL en remplacement de Madame JAWAHIR MOHAMOUD HASSAN.